

LES RAISONS DE NOTRE CONTESTATION

Les points négatifs de la stratégie proposée :

- Source de difficultés réelles pour les personnes âgées et à mobilité réduite
- Recours à la voiture pour déposer les déchets en points d'apport volontaire ou en déchetterie.
- Augmentation des dépôts sauvages.
- Débordement des points d'apport volontaire avec dégradation des conditions sanitaires.
- Baisse de la qualité de tri et augmentation des quantités de déchets pour l'enfouissement.
- Coûts importants du déploiement de la stratégie non véritablement chiffrés

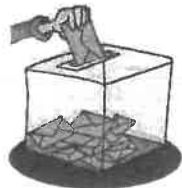
Certains de ces points ci-dessus, ont d'ailleurs été retenus par le tribunal administratif de Toulouse qui a ordonné **l'arrêt des points d'apports volontaires et le rétablissement de la collecte en porte à porte** dans la communauté de communes « Cœur de Garonne ».

LA NECESSAIRE PRESSION POPULAIRE

Le tribunal administratif de Dijon a **rejeté** la requête en "référé suspensif" déposée par 10 maires de communes auxerroises. Le tribunal considère que la délibération votée en septembre 2023 est **seulement une intention sans validité juridique**...Ce qui peut être une bonne nouvelle pour le Collectif.

Ce qu'il faut comprendre :

- La délibération **ne modifie pas le mode de gestion actuelle des déchets**, donc la collecte en porte à porte est maintenue
- L'agglomération **devra obligatoirement passer par des votes en conseils communautaires** pour finaliser son projet de gestion des déchets « tout en points d'apport volontaires » et ses deux « méga déchetteries »



UNE BATAILLE DE VOTES S'ANNONCE

Continuons ensemble,
pour faire changer d'avis les élus communautaires mal informés.

REJOIGNEZ-NOUS, AIDEZ NOUS !

Si vous ne l'avez pas encore fait, le Collectif vous invite à signer la **pétition** « Collecte des déchets : un recul qui nous coûtera cher demain ! » sur le site dont l'adresse est : <https://chnq.it/bZrXg5MZDg>

Le Collectif a besoin de votre soutien financier pour continuer les actions de protestation : imprimer les dépliants d'information et les affiches - louer une salle pour les réunions publiques...voici le lien vers la **cagnotte en ligne** : https://www.leetchi.com/fr/c/soutien-financier-au-collectif-auxrm-sa-collecte8931657?utm_source=copylink&utm_medium=social_sharing

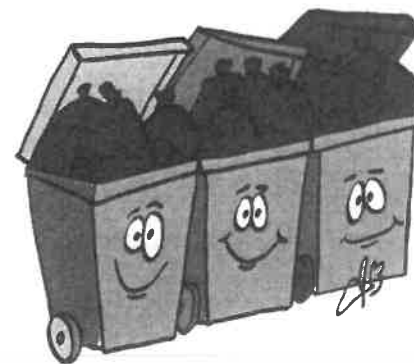


Une adresse mail pour nous contacter
auxrmsacollecte@gmail.com

Notre page Facebook



AuxR_M ♥ sa collecte en porte-à-porte collectif d'habitants et d'élus de l'Auxerrois



**Enfin !
un projet qui
nous va bien.**

Notre projet pour assurer un service public de gestion des déchets de qualité à tous :

- Réduire les déchets ultimes
- Traiter et valoriser les biodéchets
- Maintenir la collecte en porte à porte
- Maintenir et moderniser nos 7 déchetteries
- Investir raisonnablement.

REJOIGNEZ NOUS !

Samedi 13 avril 2024 à 15 h

Place de l'Arquebuse à Auxerre

MANIFESTATION

« POUBELLES EN COLERE »

COMMENT GARANTIR UNE HAUTE QUALITÉ DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS AUX HABITANTS

→ REDUIRE LES DÉCHETS ET FAVORISER LE REEMPLOI

Réduire les déchets, une nécessité pour la planète et une baisse des coûts pour l'agglomération.

La collectivité doit impulser des actions auprès des habitants et des commerçants pour agir contre le gaspillage alimentaire, promouvoir l'achat en vrac et la consigne du verre.



Elle doit aussi sensibiliser aux bons gestes de tri avec des livrets d'information, des animations de stands, des challenges type « zéro déchets plastiques ». Ces missions doivent être confiées à des agents formés, les « ambassadeurs du tri ».

La CA doit aussi créer une **recyclerie** et des **donneries** où les objets qui peuvent être réparés et réemployés seront déposés.



Les **biodéchets** représentent près d'1/3 de la poubelle d'ordures ménagères. Leur retrait de la poubelle marron permet de diminuer le volume destiné à l'enfouissement, synonyme d'économies pour la collectivité et les contribuables.

Pour les **déchets alimentaires** (épluchures, restes de repas, produits périmés, ...) il faut :

- Trouver des solutions efficaces et multiples, adaptées aux lieux d'habitation (urbains, ruraux, habitats collectifs)
- Favoriser le compostage individuel et/ou collectif
- Définir des secteurs de collecte en porte à porte et des secteurs de collecte en points d'apport volontaire (avec suivi strict et régulier d'enlèvement).

La matière organique collectée servira à produire du gaz pour chauffer des bâtiments et/ou fabriquer du compost pour l'agriculture locale.

Une fois les **biodéchets retirés des poubelles d'ordures ménagères**, il est possible de réduire la fréquence de collecte (plus de mauvaises odeurs et d'asticots !)



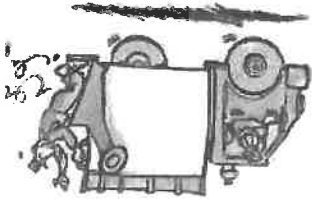
Pour les **déchets verts** (tondes de pelouse, feuilles mortes, tailles d'arbustes, ...) il faut favoriser le traitement sur place (la tonte de pelouse doit rester au jardin). La mise en place d'opération de broyage collectif ou le prêt de broyeur permettrait de transformer les tailles d'arbres en copeaux pour le paillage du jardin sans se déplacer en déchetterie.

→ MAINTENIR LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

La collecte en porte à porte, au plus près du lieu de production des déchets, permet un meilleur service à l'utilisateur qui tient compte de la population vieillissante et des personnes à mobilité réduite tout en garantissant une meilleure qualité de tri.

Pour améliorer ce service et réduire ses coûts, la collectivité doit :

- Tenir compte de la disparité de l'habitat auxerrois (urbain dense, habitat collectif, village et hameaux) en adaptant au mieux la fréquence des tournées.
- Adapter les véhicules (les bennes à 2 compartiments permettent 2 collectes simultanées).
- Favoriser un tri de qualité en diffusant des consignes de tri et en effectuant des contrôles réguliers.



→ MAINTENIR ET MODERNISER LES 7 DECHETTERIES EXISTANTES

Les déchetteries doivent être d'accès facile et rapide pour tous les habitants de l'Auxerrois. Il faut pour cela :

- Maintenir les 7 déchetteries actuelles
- Agrandir celles qui peuvent l'être (Auxerre, Augy, Gy-l'Évêque, Branches) afin d'avoir 4 grandes déchetteries et 3 déchetteries de proximité dans l'Auxerrois.
- Rénover pour traiter plus de déchets suivant leur type (bois, produits dangereux, jouets en plastique...).
- Sécuriser les lieux aux normes en cours et améliorer la signalétique

→ INVESTIR RAISONNABLEMENT

La **TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), prélevée par l'Etat sur les collectivités locales pour l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles (poubelles marron), ne cesse d'augmenter, de 20 €/tonne en 2015 elle va passer à 65 €/tonne en 2025. Au final, c'est le contribuable qui paie cette augmentation. L'enjeu est donc de réduire la quantité de déchets non recyclables tout en maintenant la qualité de service, notamment la collecte en porte à porte et le maillage des déchetteries.

Pour cela, la collectivité pourrait prendre 3 mesures nettement moins coûteuses que la « Stratégie de gestion des déchets » votée en septembre 2023 par le conseil communautaire pour un montant « estimé » (sans chiffrage réel) à 22 millions d'€.

- Pour moderniser les déchetteries existantes et augmenter le nombre de filières de recyclages → 3,3 millions d'€
- Pour créer une ressourcerie et des donneries → 6 millions d'€
- Pour moderniser le matériel de collecte en porte à porte → 4 millions d'€

Nous mettons aussi en débat l'instauration d'une tarification, voire une redévance, incitative : l'idée est que **moins on produit de déchets non recyclables, moins on paie**.

En observant les progrès des territoires qui ont pris cette mesure, on pourrait économiser 455 000 €/an.